**COMMUNICATION DES RISQUES :**

**LIGNES DIRECTRICES POUR LE LEADERSHIP**

Conseils pratiques avant de communiquer les informations sur les risques aux parties prenantes du conseil scolaire :

* Comprendre qui sont les parties prenantes, quel niveau de détail est approprié pour le récepteur (par exemple, le niveau de l'entreprise, la fonction de gouvernance, etc.)
* Vérifier avec le décisionnaire et développer une évaluation des risques pour la décision en question: synthétiser la nature du risque et la décision à prendre, et surtout, la relation de cette décision avec le plan stratégique du conseil scolaire.
* Reportez-vous à la politique de gestion des risques du district/conseil d'administration et l'approche à adopter face à la prise de risques dans le cadre de cette politique.
* Lors de la communication des résultats de n’importent quelles évaluations des risques à une partie prenante du district ou du conseil, situer le profil de risque dans son ensemble pour cette décision dans le cadre de l'approche du conseil à l'égard de la prise de risques et de la stratégie du conseil.
* Considérer définir les mesures supplémentaires à prendre pour certains risques/risques en entier afin que la décision soit conforme avec l'approche de prise de risque (par exemple, impacts organisationnels, financiers, environnementaux, etc.)
* Tenir compte des implications de communication des conventions collectives ou des exigences légales.
* Anticiper la réaction du public (inviter les parties prenantes à faire part de leurs commentaires).

Ordre du jour de la réunion du comité consultatif MCE 20 juin 2023